

Restaurant municipal – Fixation du prix des repas

Information

Pour tenir compte de l'évolution globale des tarifs au niveau de la Ville de Reims, les nouveaux tarifs du restaurant municipal sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2016.

L'augmentation du tarif hors taxe est limitée 0,5 %. Elle correspond à l'évolution annuelle de l'inflation sur la période.

Cette évolution respecte la dégressivité instaurée en fonction des revenus des agents.

Tranches indiciaires	Prix du repas 2015			Prix du repas 2016			Evolution 2015/2016	
	H.T.	TTC (TVA à 10%)	Prix boisson TTC	H.T.	TTC (TVA à 10%)	Prix boisson TTC	H.T.	TTC
292 à 351	3,84 €	4,22 €	0,57 €	3,86 €	4,24 €	0,58 €	0,02 €	0,02 €
352 à 480	4,45 €	4,90 €	0,57 €	4,47 €	4,92 €	0,58 €	0,02 €	0,02 €
481 à 650	5,63 €	6,19 €	0,57 €	5,66 €	6,22 €	0,58 €	0,03 €	0,03 €
>651	6,42 €	7,06 €	0,57 €	6,45 €	7,10 €	0,58 €	0,03 €	0,04 €

Pour les retraités, le tarif est actualisé comme suit à partir du 1^{er} janvier 2016 :

Titre	2015		2016		Evolution 2015/2016	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C	H.T.	TTC
Ticket repas	8,99	9,89 €	9,04 €	9,94 €	0,05 €	0,05 €
Ticket Boisson	0,52	0,57 €	0,53 €	0,58 €	0,01 €	0,01 €

Le tarif est voté hors taxes, le tarif TTC étant mentionné pour information. Toute modification de la réglementation fiscale donnera lieu à modification du tarif TTC.